

Tutorat et transmission des compétences

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Souscription, indemnisation, gestion, courtage, commercial, marketing**

Code(s) NAF : **65.11Z**, **64.19Z**, **64.11Z**, **64.20Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1103**, **C1102**, **C1107**, **C1110**

Formacode : **41036**

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **TUTORE**, **TRANSMISSION SAVOIRS**, **ACCOMPAGNEMENT**, **TUTORAT**

Identification

Identifiant : **3000**

Version du : **13/06/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord de branche relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation professionnelle toute au long de la vie dans les sociétés d'assurance \(GPEC\)](#)

Non formalisé :

- [OEMA Baromètres et évolution des métiers](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification a pour objectif de favoriser l'accompagnement des salariés de demain dans leur montée en compétence.

Elle permet d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour accompagner des alternants et assurer la transmission des compétences des salariés experts par des actions de formations au poste de travail ou en salle.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Accueillir et accompagner l'alternant ou le salarié nouvellement arrivé dans son intégration à l'équipe, au service ou encore dans l'entreprise.

Accompagner un alternant dans le cadre d'une mission de tutorat au sein de l'entreprise.

Appréhender le cadre juridique de l'alternance et les spécificités du contrat de travail.

Identifier les compétences métiers à acquérir par l'alternant (techniques et transverses).

Construire, organiser et planifier le parcours d'acquisition des compétences de l'alternant.

Accompagner les jeunes alternants tout au long de leur insertion dans le milieu professionnel.

Transmettre ses compétences et son expertise aux salariés de l'entreprise.

Public visé par la certification

Tous publics

Construire et Conduire une mission de tutorat adaptée au profil de la personne à former.

Modalités générales

La certification est proposée en inter-entreprises ou en intra-entreprises selon des modalités de formation présentielle et à distance.

La formation est dispensée en deux modules d'une durée de 56 heures :

Module 1 : Accompagner des alternants dans le cadre d'une mission de tutorat.

Module 2 : Transmettre ses compétences et former aux métiers de l'assurance.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Faire reconnaître par une certification ses compétences dans un domaine à forte spécificité.

Accroître son employabilité dans un contexte réglementaire contraignant, évolutif et à forte expertise.

Développer son efficacité professionnelle.

Pour l'entité utilisatrice

Identifier et valoriser les compétences internes.

Développer les compétences en techniques d'accompagnement et de tutorat.

Permettre aux entités de faire face:

Au renouvellement des salariés et à impact sur la qualité et la rentabilité des portefeuilles d'affaires.
Aux engagements du secteur en matière d'apprentissage.
A la transmission des compétences métiers
A la transmission des valeurs et à la culture de l'entreprise.

Evaluation / certification

Pré-requis

Expérience professionnelle dans le secteur de l'assurance.

Compétences évaluées

Définir et présenter le cadre de la mission de tutorat, ainsi que les objectifs du parcours d'acquisition des compétences.

Comprendre et intégrer le référentiel de compétences du diplôme préparé par l'alternant dans la mission de tutorat.

Faire le lien entre ce référentiel et l'activité de l'alternant.

Préparer la méthodologie d'acquisition des compétences en fonction du niveau de la personne à former.

Définir et présenter les séquences de formations portées par le parcours des compétences.

Prendre en compte les capacités d'adaptation et le rythme d'assimilation de la personne à former.

Intégrer et informer les acteurs concernés par le parcours de l'alternant ou du nouvel arrivant, des différentes étapes du parcours d'acquisition des compétences et de leur évolution.

Centre(s) de passage/certification

- IFPASS PUTEAUX/
LYON/MARSEILLE/STRASBOURG/BORDEAUX

Animer et évaluer une séquence de formation sur un poste de travail ou dans une salle de formation.
Évaluer les compétences acquises et suivre la progression professionnelle de l'alternant ou du salarié.
Conduire une mission de tutorat et en respectant les étapes de progression.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :
1 module

Durée de validité des composantes acquises :
permanente

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :
permanente

Matérialisation officielle de la certification :
Remise d'un certificat IFPASS signé par le Directeur Général

Plus d'informations

Statistiques

Certification nouvelle.

Autres sources d'information

<https://www.ifpass.fr/tutorat-et-transmission-des-competences>

informations@ifpass.fr / lyon@ifpass.fr / marseille@ifpass.fr / strasbourg@ifpass.fr / bordeaux@ifpass.fr